



Communiqué de presse

12 novembre 2024

La CAPEB, IRIS-ST et MAAF Assurances renouvellent leur partenariat pour répondre aux besoins en matière d'assurance des chefs d'entreprise du bâtiment

Paris, le 12 novembre 2024 – La CAPEB, l'IRIS-ST, et MAAF Assurance annoncent le renouvellement de leur partenariat pour une durée de 3 ans. Un partenariat qui vise à accompagner les chefs d'entreprises artisanales du bâtiment et à les sensibiliser à leurs responsabilités en matière d'assurance.

Des actions communes pour répondre aux besoins en assurance des pros du bâtiment

Antoine Ermeneux, directeur général MAAF Assurances, Jean-Christophe Repon, président de la CAPEB, via sa filiale Béranger Développement, et David Morales, administrateur d'IRIS ST ont renouvelé le 12 novembre leur accord de partenariat dont l'initiative conjointe est d'accompagner les chefs d'entreprise artisanale du bâtiment dans la compréhension de leurs responsabilités.

Ce partenariat inclut l'organisation de réunions thématiques pour soutenir les artisans dans la création, le développement, la transmission et la prévention au sein de leurs entreprises.

De plus, MAAF continue de promouvoir et de valoriser les labels et les qualifications via la marque Artisans du bâtiment by CAPEB et explore toutes les possibilités d'actions en faveur de l'assurance des entreprises artisanales du bâtiment.

« Ce renouvellement avec MAAF Assurances marque notre engagement renforcé pour soutenir les chefs d'entreprises artisanales. Depuis 2012, notre partenariat a permis d'accompagner les artisans du bâtiment sur leurs responsabilités en assurance et de promouvoir les qualifications via la marque Artisans du bâtiment by CAPEB. Nous poursuivons cette dynamique avec des actions concrètes pour la création, la croissance, et la transmission d'entreprises plus fortes et responsables. » affirme **Jean-Christophe Repon, président de la CAPEB.**

« Depuis de nombreuses années, nous sommes aux côtés des artisans du bâtiment ; nous accompagnons l'évolution des métiers en leur apportant des solutions d'assurances adaptées et personnalisées. Ce partenariat est l'illustration de notre volonté commune, avec la CAPEB, de renforcer notre présence auprès des professionnels du bâtiment. » déclare **Antoine Ermeneux, directeur général MAAF Assurances.**

« Nous sommes heureux de renouveler notre partenariat, qui nous permettra de mettre en place des actions communes, notamment lors de la publication de notre baromètre ARTI Santé BTP. Ce renouvellement témoigne de notre engagement à établir un fonctionnement collaboratif. Grâce à des échanges réguliers, nous pourrions enrichir nos études et travaux, tout en développant ensemble des initiatives pour promouvoir la prévention des risques professionnels et la santé au sein du secteur. » conclut **David Moralès, trésorier de l'IRIS-ST**.



*La CAPEB, IRIS-ST et MAAF Assurances renouvellent leur partenariat ce mardi 12 novembre 2024.
Crédit : Dominique Paravanno, Le Bâtiment Artisanal*

Pour en savoir plus

Suivez la CAPEB sur les réseaux sociaux pour ne rien manquer de ses actualités, événements et actions :

- X : [@capeb_fr](https://twitter.com/capeb_fr)
- Facebook : [@capeb.nationale](https://www.facebook.com/capeb.nationale)
- LinkedIn : [@capeb](https://www.linkedin.com/company/capeb)

À propos de la CAPEB

La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), organisation patronale représentative de l'ensemble des entreprises du bâtiment est l'organisation patronale majoritaire dans l'artisanat du Bâtiment (c'est-à-dire les entreprises inscrites au répertoire des

métiers qui emploient ou non des salariés). La CAPEB est la première organisation professionnelle de France en nombre d'adhérents (61 000 entreprises).

- 621 803 entreprises, soit 97 % des entreprises du bâtiment, dont 457 650 entreprises travaillant sans salarié (incluant 200 386 en micro-entreprises) et 164 153 entreprises employant entre 1 et 10 salariés
- 518 599 salariés, soit 47 % des salariés
- 60 000 apprentis formés dans le bâtiment
- Presque la moitié du chiffre d'affaires du bâtiment (46 %)

Retrouvez également le portail des Artisans du bâtiment by CAPEB sur artisans-du-batiment-by-capeb.com

A propos d'IRIS ST

Créée en 2007 par la CAPEB et la CNATP, l'IRIS-ST se consacre intégralement aux questions de prévention des risques dans l'artisanat du bâtiment. Grâce à sa connaissance du monde artisanal, l'IRIS-ST développe et met à disposition des artisans des solutions et des outils adaptés, en privilégiant une approche métier. Accompagner, informer, rechercher des équipements innovants, créer des outils ou encore mener des études ciblées sont autant d'actions réalisées par IRIS-ST, en partenariat avec de nombreux acteurs du secteur. L'IRIS-ST s'attache ainsi à apporter des réponses claires et opérationnelles aux artisans pour maîtriser les risques auxquels ils sont exposés.

Pour en savoir plus : www.iris-st.org

A propos de la MAAF

Marque du groupe Covéa, MAAF est l'un des premiers assureurs généralistes en France. Il propose à ses 3,8 millions de sociétaires et clients des solutions globales d'assurances (auto, habitation, risques professionnels mais aussi santé, prévoyance, assurance vie...) et des services à forte valeur ajoutée (assistance, crédits...). Aux côtés des artisans depuis sa création, MAAF compte aujourd'hui 790 000 clients professionnels qui lui font confiance tant pour la protection de leur entreprise que celle de leur famille.

En savoir plus sur MAAF : www.maaf.com - Twitter : @MAAFAssurances